

PRESIDENCE DU DIRECTOIRE

du 14 Février 1970

DEFENSE NATIONALE

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

Ampliatiions : VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;

- PR 4 - CS 6 VU l'Ordonnance N°69-53/D du 26 décembre 1969, portant
CES 5 - DN 10 Chartre du Directoire ;
EM-FAD 4
SGG 4 - Cab. VU le Décret n°69-319/D/SGG du 12 Décembre 1969, portant création du
Mil 2 - SGM 11 Directoire ;
DSFAD 4
DB-CF 4 VU la Loi n°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées
DC-Solde 4 Dahoméennes ;
DI 8
Trésor 4 VU le Décret n°374/PR du 9 Décembre 1968, portant réorganisation de l'Armée
SGPR-IAA 2 Dahoméenne ;
DCCT-JORD 2
DEP-DGAJL 4 VU l'Ordonnance n°69-48/PR/DN du 9 Décembre 1969, portant organisation
Dtion Stat.2 générale de la Défense Nationale et de l'Armée ;
DGN 4
Intér. 1 VU le Décret n°69-312/PR/DN du 9 Décembre 1969, portant règlement du service
dans l'Armée - Discipline Générale ;
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 Octobre 1968, portant statut général des
personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;
VU le Décret n°69-139/PR du 19 Juin 1969, portant réforme par mesure disci-
plinaire du Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY ;
VU le Décret n°69-279/PR/DN du 15 Novembre 1969, portant déchéance de grade
du Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY ;
VU l'Ordonnance n°69-51/D/MJL du 24 Décembre 1969, portant amnistie ;
VU l'Ordonnance n°70-4/D/MJL du 7 Février 1970, portant extension d'amnistie ;
Sur Proposition de la Haute Autorité, Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil du Directoire entendu,

/// E C R E T E :ARTICLE 1er.- Le Décret n°69-139/PR du 19 Juin 1969 est rapporté.ARTICLE 2.- Le Décret n°69-279/PR/DN du 15 Novembre 1969 est rapporté.ARTICLE 3.- Le Soldat de 2è classe Alphonse ALLEY est remis au grade de Lieutenant-Colonel.ARTICLE 4.- Le Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Par le Président du Directoire,

Fait à COTONOU, le 14 Février 1970

Lieutenant-Colonel
Benoît Koffi SINZOGAN.-Lieutenant-Colonel
Iropa Maurice KOUANDETE.-Lieutenant-Colonel
Paul Emile de SOUZA.-